

## Réunions d'information syndicale

→ Cherbourg : mercredi 24 mai  
à 14h00,

Salon de l'hôtel de ville

→ Coutances : vendredi 2 juin  
à 14h00,

FJT, 162 rue Régis Messac

→ Granville : vendredi 2 juin à  
14h00, salle Hérel

à Mme, M. l'EN,

Madame, Monsieur l'inspecteur

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la  
loi, je participerai à la réunion d'information syndicale  
proposée par SUD Education Manche  
le .....à.....

Aux parents d'élèves.

Madame, Monsieur,

Conformément au droit syndical, je participerai à une réunion  
d'information syndicale, le.....l'après-midi.

**Il n'y aura pas classe cette demi-journée.**

### Sommaire :

- Travail des enfants
- Soldes, remises...
- Saint Charasse :  
une action de grâce
- Lundi de Pentecôte
- Collectif précarité
- Stop-pub
- Adhésion

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déposé le jeudi 18 mai

Directeur de la publication : Gildas Thomas.  
Bimestriel, abonnement : 8€.  
Journal réalisé par les adhérents de Sud  
Education, imprimé et plié par eux.  
ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305  
Site : [sueducation50.free.fr/](http://sueducation50.free.fr/)  
courriel :  
[education.sud.manche@wanadoo.fr](mailto:education.sud.manche@wanadoo.fr)

## Travail des enfants : Dickens, le retour



Février 2006 restera sans doute à marquer d'une pierre noire dans l'histoire sociale française. Si le CPE a mobilisé à juste titre l'attention, il n'est pas le seul cas de démolition des droits des salariés perpétré par ce gouvernement. Une autre mesure a été prise en catimini, loin des caméras. C'est probablement une marque de galanterie de notre sémillant premier ministre, soucieux d'exaucer le moindre désir de la patronne des patrons, Laurence Parisot, qui proclame que " **la liberté s'arrête là où commence le code du travail** ". Il est possible aussi que des godillots cloutés de l'Assemblée nationale invoquent à ce sujet " l'égalité de traitement ". On sait bien que dès qu'ils parlent d'égalité, c'est pour supprimer un droit ou une protection.

En tout cas, les faits sont là : le travail de nuit des enfants, aboli depuis plus d'un siècle (loi du 19 mai 1874), vient d'être rétabli à partir de l'âge de 15 ans. Bien sûr, ils n'ont quand même pas osé l'écrire noir sur blanc, ils l'ont fait par omission : il a suffi de ne pas introduire de restriction, ni dans la loi sur " l'égalité des chances " (comme ils disent), ni dans la nouvelle rédaction de l'article 117-3 du code de l'éducation qui va avec.

L'ONU, au travers de l'Organisation Internationale du Travail, cherche à éliminer le travail des enfants en général dans le Tiers Monde. Son rapport du 3 février 2004 proposait même un plan sur 20 ans, comportant la construction d'écoles, la formation des enseignants nécessaires et une allocation aux parents pour compenser la perte de revenus, afin d'éliminer ce fléau auquel sont soumis 82 millions d'enfants du Tiers Monde. Coût total : 38 milliards de dollars par an ; une goutte d'eau dans la mer quand on sait que ces pays consacrent chaque année 1000 milliards de dollars au remboursement des intérêts de la dette extérieure. Pendant ce temps, le gouvernement le rétablit chez nous, y compris la nuit... Foin des grandes déclarations sur les droits de l'enfant, des conventions internationales signées par la France (celle du 28 novembre 1919, revue en 1948, par exemple), chiffons de papier, tout ça c'était pour la galerie ! On l'a déjà dit, mais on ne peut, hélas, que le répéter : leur " modernisation " nous ramène un siècle et demi en arrière sur le plan des droits sociaux. Nous nous rapprochons à grands pas de la situation de l'Angleterre du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dépeinte par Charles Dickens, où le capitalisme sauvage imposait une exploitation féroce et une misère noire à une bonne partie de la population, enfants compris. Le " nouvel ordre mondial " néolibéral, c'est cela : dans chaque pays du globe, un Premier Monde (eux), et un Tiers Monde constitué de nous tous qui travaillons, avons travaillé, ou voudrions bien travailler.

*Abu p'tit marché de l'éducation*

**RAYON CARTE SCOLAIRE  
DÉSTOCKAGE MASSIF**

- 20 000 depuis 4 ans

**RAYON APPRENTISSAGE**

~~16 ans~~  
- 15%  
**14 ans**

**RAYON ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL**

Soldes privées  
Réservées au MEDEF

**RAYON NON TITULAIRES**

Soldes monstres  
- 15 000 !

**RAYON ZEP DÉSTOCKAGE**

6400 établissements doivent  
disparaître

**CO PSY :**

332 départs en  
retraite  
55 recrutements  
Les cabinets privés  
se frottent les mains.

**BASSE NORMANDIE, - 236**

Remise de postes par les  
collèges et les lycées de  
l'académie à la rentrée  
prochaine.

**RAYON RECRUTEMENT AUX  
CONCOURS**

- 30%

jusqu'à - 50% sur l'EPS

**Nettoyage de printemps :**

**bien d'autres remises et soldes en magasin...**

# M Charasse

## Eternels remerciements



### L'enseignement catholique reconnaissant

dont le tiers habiteraient une autre commune, le pactole oscillerait entre 20 000 et 65 000 € entièrement financé par les impôts des habitants des communes voisines !

Certains maires, n'ayant pas d'école sur leur commune inciteraient leurs administrés à inscrire leurs enfants dans l'école privée de la commune voisine plutôt que dans l'école publique, pour ne pas avoir à payer les fameux forfaits. C'est cette situation que M. Charasse entend faire cesser grâce à son amendement.

En clair la pénurie d'écoles justifierait que l'on subventionne l'enseignement privé à hauteur du public. Tiens tiens cela ressemble fort aux préconisations de l'accord général sur la commercialisation des services (AGCS).

Encore une fois, organiser la pénurie dans le service public permet la promotion de l'entreprise privée.

Certaines municipalités essaient de résister. Ainsi lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2006, une délibération a été adoptée qui affirme que la Ville de Grigny (69) refusera de participer financièrement au fonctionnement de tout établissement scolaire privé. Cette municipalité invite d'autres conseils municipaux à "développer un front commun contre la mise en œuvre sournoise de la privatisation de l'école publique." Le premier adjoint de Magny-Les-Hameaux, vice-président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, a également fait une déclaration en ce sens. »

CIRCULAIRE N°2005-206 DU 2-12-2005 - BO n°46 du 15-12-2005

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/46/MENB0502677C.htm>



## Lundi de Pentecôte...

On continue à boycotter ce travail supplémentaire, gratuit, digne des corvées d'un autre âge. Nous appelons les personnels à profiter de leur temps de repos, de congé et à ne pas se rendre à cette imposition d'un temps de travail forcé.

Par ailleurs, nous invitons les conseils des maîtres, les enseignants du 1er degré à ne rien renvoyer ( ni feuille de présence, ni compte-rendu...) et à ne rien communiquer à l'administration.

Ps : des préavis de grève nationaux et locaux seront déposés pour ces journées-là.

## Faire cours à ses frais !

Un collègue maître-auxiliaire et père de 2 enfants vivant à Cherbourg vient d'être nommé sur un remplacement de trois semaines (au minimum) à Condé / Vire et Villedieu. Il doit se déplacer 4 jours par semaine soit environ 980 km A/R hebdomadaires. En guise de frais de transport, il a le droit à un aller le 1er jour et à un retour le dernier jour du remplacement...

Nous sommes intervenus auprès des services du rectorat afin de revoir cette situation inacceptable. On attend avec impatience une réaffectation cohérente. Si vous aussi, vous êtes victime de situation arbitraire et insupportable, il faut absolument nous contacter

**Jutta Waltz**, représentante Sud Educ' dans le collectif contre la précarité  
**Tel : 06 72 67 50 13**

p.s : Nous rappelons, aux IEN, qu'ils ne sont pas les laissés pour compte de l'EN.

## Site Web de Sud Education

Toutes les informations : l'actualité, les textes, les journaux, les photos...

<http://sudeducation50.free.fr/>

## Résistance au quotidien contre le Privé voulant grignoter l'espace PUBLIC

L'association "Résistant à L'Agression Publicitaire" invite vos élus dans les conseils d'administration (d' avril -mai) des collèges à faire porter au bas de la feuille de matériel qui sera donnée aux futurs élèves de sixième, fin juin, la mention suivante

**Chers Parents - Votre enfant n'ayant pas vocation à promouvoir la publicité privée dans notre collège public , nous vous invitons à lui acheter pour sa rentrée en sixième du matériel sans marque . (Souvent moins cher et tout aussi solide )**

**Décision du CA du collège ..... - le ..... mois 2006**

Cette mention peut permettre, pendant les achats d'été, de résister aux enfants qui voudraient par exemple un classeur "Disney" et non un classeur neutre ...

**"Pas de Pub privée sur les murs"publics" des collèges et lycées"**



## Compte-rendu de la CAPD 1er mouvement 24 avril 2006

### • Chiffres du mouvement 2006

758 participants (750 l'an dernier); 393 mutations (51,8%) (un peu moins que l'an dernier); 188 non mutés (142 l'an dernier) ; 177 sans poste ; 8350 voeux au total. (146 l'an dernier)

Beaucoup d'échecs sur la région cherbourgeoise qui devient très concurrentielle.

### • Postes à compétences particulières

Il reste un poste vacant : CPD Arts visuels, non pourvu mais maintenu.

### • CAPA-SH

Compte-tenu de la parole donnée, les 3 personnes en formation obtiendront satisfaction (priorité sur leur poste). Cette règle de priorité devra être rediscutée. En cas d'échec à l'examen, la priorité donnée sera en 3ème rang.

### • Questions diverses

**La prochaine CAPD aura lieu Lundi 3 juillet. Le serveur I-Prof sera ouvert du 31 mai au 7 juin.**

Groupe de travail sur le mouvement ? A voir en septembre.

Plan de formation continue ? L'IA veut lier cette question avec les discussions actuelles sur la direction d'école. Pour l'instant, le PDF ne bouge pas, mais il pourrait se trouver modifié aux alentours du 12 mai. Il est en effet question d'affecter les PE2, un jour par semaine, sur des décharges de direction d'écoles à 4 classes (discussions ministérielles) . Ils n'occuperaient donc plus les postes des enseignants en stage. (**attention danger : quid de la formation initiale ? de la formation continue déjà restreinte ? + recrutement prévu d'EVS en contrats précaires...**). Demande d'associer les représentants du personnel à la modification du PDF. L'IA attend d'être « confronté à l'événement ». A ce sujet, il faudra prévoir une réunion extraordinaire du CTP.

Les baisses de note seront signalées aux syndicats (demande faite lors du dernier conseil de discipline).